

# Conseiller PEB (5273)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Une formation en vue de demander l'agrément à l'IBGE pour conseiller en terme de performance énergétique des bâtiments.*

## Objectif et Contenu

Objectif	<p>Apporter au participant les connaissances et la pratique des outils nécessaires pour remplir le rôle de Conseiller PEB.</p> <p>Obtenir l'attestation permettant l'obtention, auprès de l'IBGE, de l'agrément de Conseiller PEB.</p> <p>Dans le cadre de la réglementation de la Région de Bruxelles-Capitale sur la performance énergétique des bâtiments (construction neuve ou rénovation importante des secteurs résidentiel et tertiaire), le conseiller PEB est la personne chargée d'établir la proposition PEB, de constater et d'évaluer les dispositions PEB en cours de chantier, d'établir la déclaration PEB après la fin des travaux.</p>
Programme	<p>Alternance d'apports de connaissances théoriques, de cas pratiques et de travaux de groupe.</p> <p>La formation comporte un module «Pratique» de minimum 12 heures. Les travaux pratiques correspondent au cheminement que le Conseiller PEB doit suivre (logiciel, formulaires). Ils sont basés sur des exemples concrets et détaillés couvrant le « logement » et le « tertiaire ».</p>
Certification(s) visée(s)	Attestation de formation permettant d'introduire une demande d'agrément de conseiller PEB auprès de l'IBGE
Type de formation	<a href="#">Enseignement privé</a>

## Organisation

Durée	48 heures (+ examen)
Horaire	en journée 9-18h OU en soirée 18-22h
Début	agenda sur le site internet de l'organisme
Coût	950 euro (jour) -

## Conditions d'admission

Prérequis administratif

- Être titulaire d'un diplôme d'architecte ou ingénieur civil, industriel ou bio-ingénieur (ingénieur agronome). Les personnes qui ne disposent pas de l'un de ces diplômes peuvent aussi suivre la formation mais n'auront pas accès à l'agrément auprès de l'IBGE.

- Disposer pour la formation d'un ordinateur portable.

## Intéressé(e) ?

Que faire

Formulaire de pré-inscription à compléter en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas se rendre sur place (pas de permanence).

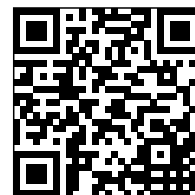
## Remarques

Il est conseillé aux participants d'apporter un ordinateur portable dès la première session de formation et de télécharger le logiciel via le site de l'IBGE.

L'organisme dispense aussi des formations complémentaires à la formation de conseiller PEB.

Formation agréée pour l'obtention d'un congé éducation-payé.

Retrouvez cette formation sur <https://www.dorifor.be/formation/conseiller-peb-5273.html>



---

### **EETQ - Environment & Economics for Total Quality**

Avenue de Tervueren 81 - 1040 Bruxelles

0486 73 86 23

info@eet-totalquality.com - <http://eet-totalquality.com/fr/formations>